

ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

La Conférence des Grandes Ecoles (CGE)

ET

L'Association Française de Normalisation (AFNOR)

Entre

Le Président de la CGE

d'une part,

Le directeur général de l'AFNOR

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Considérant que :

- la normalisation constitue un élément clé des stratégies des entreprises notamment pour se positionner à l'export (voir argumentaire détaillé en annexe 1),
- les entreprises sont désireuses d'employer des jeunes diplômés qui soient formés au rôle stratégique de la normalisation et au rôle de l'évaluation de la conformité,
- les enseignants et les futurs diplômés sont aujourd'hui peu sensibilisés au rôle de la normalisation et à l'utilisation qu'en font les entreprises dans le développement de leurs marchés,

Considérant qu'AFNOR souhaite contribuer à :

- l'information et la formation des enseignants et des élèves sur le rôle stratégique de la normalisation et le rôle de l'évaluation de la conformité ;
- l'accès à la collection complète des normes françaises pour les grandes écoles,

Considérant que les membres de la CGE souhaitent adapter en permanence leurs enseignements à la réalité du monde économique, de la mondialisation et des enjeux industriels et sociétaux,

Considérant enfin que la CGE et l'AFNOR souhaitent instaurer des relations d'échanges et de travail pérennes et constructives,

la CGE et l'AFNOR conviennent de mettre en place un accord de partenariat pour l'intégration d'enseignements sur la normalisation et sur l'évaluation de la conformité dans les programmes des grandes écoles et pour favoriser l'accès aux normes. Cet accord prévoit de définir, formaliser et réaliser des actions concrètes et d'en mesurer les effets, sur les points suivants:

1. INTEGRATION DES ENSEIGNEMENTS SUR LA NORMALISATION DANS LES PROGRAMMES DES GRANDES ECOLES

Article 1.1 : Intégration de connaissances sur la normalisation et l'évaluation de la conformité dans les programmes des grandes écoles

La CGE incitera ses membres à intégrer des enseignements sur la normalisation et l'évaluation de la conformité dans leurs programmes de formation.

AFNOR proposera aux grandes écoles d'intégrer de façon pérenne dans leurs programmes des modules d'enseignement sur la normalisation et l'évaluation de la conformité (de durée variable, voir exemple de module en annexe 2). Ces enseignements pourront être intégrés dans des modules existants (par exemple « Stratégie d'entreprise », « Innovation », « Intelligence économique » ...).

Pour la réalisation des cours, AFNOR mandatera un formateur pour intervenir à la demande de l'école (la rémunération des intervenants sera à convenir avec les écoles).

AFNOR pourra également former les enseignants qui en feraient la demande, au rôle de la normalisation, afin qu'ils deviennent formateurs relais en normalisation (voir article 1.2).

Article 1.2 Formation d’enseignants à la normalisation

Pour assurer une diffusion des connaissances sur la normalisation aux élèves des grandes écoles, AFNOR propose une formation aux enseignants des grandes écoles qui en font la demande, afin qu’ils deviennent formateurs relais. Les enseignants formés par AFNOR deviennent référents en normalisation dans leur établissement et assurent la diffusion des savoirs acquis à l’AFNOR auprès d’autres enseignants et d’étudiants.

La formation porte notamment sur les points suivants :

- les enjeux stratégiques de la normalisation ;
- l’impact économique de la normalisation ;
- les champs couverts par la normalisation ;
- norme et innovation : qui fait la norme détient le marché ;
- le positionnement de la norme par rapport à la réglementation ;
- l’organisation de la normalisation dans le monde (description des instances de normalisation européennes et internationales, poids des instituts de normalisation) ;
- comment élabore-t-on une norme ?
- le dispositif d’évaluation de la conformité (certification, marquage CE, accréditation) ;
- le dispositif d’accès aux normes SagaWeb Education CGE.

Article 1.3 : Supports pédagogiques

Afin de faciliter la diffusion de messages clairs et pertinents sur la normalisation et l’évaluation de la conformité, AFNOR développera des outils de formation (format électronique), accessibles aux formateurs relais dans un souci d’exploitation pédagogique. Les enseignants qui développeront des outils pédagogiques sur l’enseignement de la normalisation et des normes pourront le mettre à disposition pour une utilisation partagée.

Article 1.4 : Travaux de recherche sur la normalisation et les normes

Des travaux de recherche en lien avec la normalisation (avantages macro- et micro-économiques de la normalisation, articulation normes/brevets ...) sont parfois réalisés par des écoles d’ingénieurs ou de management (stages, thèses, études ...). Des collaborations pourront être mises en place entre des grandes écoles et AFNOR pour identifier des thématiques de recherche en lien avec la normalisation. Les écoles pourront communiquer à AFNOR le résultat de leurs travaux de recherche, qui pourra être affiché dans la rubrique enseignement ou innovation du Portail Web d’AFNOR, en accord avec les écoles.

2. MISE A DISPOSITION DES NORMES A TARIF PREFERENTIEL

Afin de faciliter l’accès aux normes, AFNOR propose de mettre à disposition la collection complète et à jour des normes AFNOR aux enseignants et aux étudiants des grandes écoles. Ce dispositif ne remet pas en cause le copyright sur les normes, ni la commercialisation de celles-ci aux clients d’AFNOR.

Chaque professeur et indirectement chaque étudiant, se voit ainsi offrir la possibilité de rechercher, visualiser et exploiter, dans un but strictement pédagogique, les quelques 34 000 normes AFNOR d’origines française, européenne et internationale mises à jour en continu. Les licences annuelles d’abonnement à ce service (SagaWeb Education "CGE") doivent être souscrites directement par chaque établissement auprès d’AFNOR (voir les conditions d’abonnement en annexe 3).

3. COMMUNICATION

Les signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication et de mesure relatifs aux actions réalisées. Les signataires s'engagent à diffuser le présent accord et en assurer sa promotion.

De plus, il est prévu les dispositions suivantes :

- **Trophées ISO** : les écoles ayant intégré des enseignements sur la normalisation dans leurs programmes seront invitées à participer aux **Trophées ISO pour l'enseignement supérieur en normalisation** (http://www.iso.org/iso/fr/about/iso_awards/iso_award_2009.pdf). L'ISO (International Standardisation Organisation) souhaite reconnaître les efforts des établissements d'enseignement supérieur et les encourager à partager leurs connaissances, leur expérience et leurs compétences avec d'autres établissements d'enseignement. De plus, l'enseignement et la recherche sont souvent liés et l'ISO souhaite aussi promouvoir des études et des enquêtes sur les avantages macro- et micro-économiques de la normalisation. L'ISO a donc créé un trophée destiné à encourager et à reconnaître des programmes fructueux traitant de la normalisation comme moyen d'accès aux marchés mondiaux, de transfert de technologie et de diffusion des bonnes pratiques de gestion et de développement durable. AFNOR soutiendra la candidature de grandes écoles souhaitant postuler aux Trophées de l'ISO pour l'enseignement de la normalisation.
- **Sites Internet** : un espace dédié à l'enseignement sera mis en place sur le site Internet d'AFNOR. Celui-ci présentera l'objet du partenariat mis en place avec la CGE. Des liens entre le site Internet de la CGE et celui d'AFNOR seront mis en place.

4. PILOTAGE DU PARTENARIAT

La Commission Formation de la CGE sera chargée d'effectuer le suivi de la démarche auprès de ses membres et de piloter le déploiement du présent partenariat.

Pour assurer ce pilotage, la Commission Formation de la CGE inscrira le représentant d'AFNOR Normalisation en charge du présent partenariat parmi ses membres et réalisera une fois par an un bilan des actions menées et des résultats atteints, au cours d'une réunion où le représentant d'AFNOR sera invité.

5. DISPOSITION FINALE

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature. Il est conclu pour une durée de 3 ans et sera renouvelé par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation par l'une des parties dans un délai de 6 mois avant la date d'expiration du présent accord.

Fait à Paris le, 9 Juin 2009

Le Président de la CGE



Pierre TAPIE

Le Directeur Général d'AFNOR



Olivier PEYRAT

Annexe 1

L'enjeu stratégique de l'enseignement de la normalisation

Dans la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'UE, la Commission¹⁾ et le Conseil de l'Union européenne²⁾ ont identifié la normalisation comme un instrument clé de structuration des marchés et de promotion de l'innovation. Dans le contexte d'une concurrence internationale croissante, notamment de la part des puissances émergentes, le rôle de la normalisation doit être renforcé en tant que soutien de l'effort européen pour relever les défis économiques.

L'activité de normalisation résulte d'une coopération volontaire entre l'ensemble des parties prenantes d'un secteur pour élaborer des spécifications techniques fondées sur un consensus et reconnues de tous. Elle permet par exemple de définir les performances à atteindre par des produits, sans réduire la variété des produits.

La normalisation concerne tous les secteurs d'activité technico-économique et s'intéresse aussi aux questions de société (développement durable, responsabilité sociétale des entreprises, gestion des risques, santé et sécurité au travail, traçabilité, sécurité du citoyen ...). Elle présente donc une dimension d'intérêt public, notamment lorsque la sécurité, la santé et la protection de l'environnement sont en jeu.

Selon une enquête sur l'impact économique de la normalisation réalisée en 2008 par AFNOR, 66% des dirigeants d'entreprise considèrent que la normalisation apporte un bénéfice à leur entreprise, en particulier lorsqu'il s'agit d'entreprises innovantes. Les bénéfices apportés par la normalisation concernent notamment le développement des échanges internationaux et les gains de parts de marché, la qualité et la sécurité des produits, la prévention des risques, la valorisation de l'image de l'entreprise, la diffusion des innovations, la productivité de l'entreprise, ainsi que la communication et la coopération avec les parties prenantes d'un secteur économique.

Dans le cadre de la mondialisation des échanges, la normalisation fournit des références utiles à l'organisation des échanges. Elle permet également de faire de l'intelligence économique et d'anticiper les futures règles du jeu. En structurant les marchés, elle constitue un outil stratégique incontournable, à la disposition de tous. Ceci est particulièrement utile pour la diffusion de technologies innovantes sur le marché, comme ce fut le cas pour le secteur de la téléphonie mobile, où la norme GSM a permis d'imposer cette technologie dans le monde entier.

La normalisation fournit également des outils méthodologiques reconnus au plan international pour optimiser l'organisation des entreprises (management de la qualité, de l'environnement ...). La normalisation permet donc d'augmenter la compétitivité des entreprises, de diffuser les innovations sur les marchés, d'améliorer la qualité de la vie et contribue au développement durable.

De même, il est souvent demandé aux entreprises de prouver la conformité de leurs produits, services, ou systèmes d'organisation à des normes, notamment dans leurs relations commerciales avec des acheteurs publics ou privés.

La normalisation et la certification impactent donc au quotidien la vie des entreprises, et ce, dans toutes les fonctions de l'entreprise (R&D, production, achats, marketing, qualité...).

Il est donc essentiel de développer des enseignements spécifiques sur le rôle stratégique de la normalisation et de l'évaluation de la conformité dans les programmes des grandes écoles.

¹⁾ Communication de la Commission Européenne du 11 mars 2008 « Vers une contribution accrue de la normalisation à l'innovation en Europe ».

²⁾ Conclusions du Conseil sur la normalisation et l'innovation, 25 septembre 2008.

Annexe 2

Exemple de Module de Sensibilisation à la normalisation et à l'évaluation de la conformité

Module de 3h – Sensibilisation

Objectif pédagogique :

Sensibiliser au rôle stratégique de la normalisation et à l'utilisation des normes par les entreprises.
Sensibiliser au rôle de l'évaluation de la conformité

Contenu :

- Les normes au quotidien : quelques exemples de normes dans notre environnement quotidien
- Qu'est ce qu'une norme ?
- Qu'est ce que la normalisation ?
- Comment se positionne la norme par rapport à la réglementation ?
- Le rôle stratégique de la normalisation et son impact économique
- Normes et innovation : qui fait la norme détient le marché
- Les différents types de référentiels normatifs, normes du jure, normes de facto
- Les champs couverts par la normalisation et les défis mondiaux auxquels la normalisation peut apporter des solutions (développement durable, maîtrise de l'énergie, environnement, innovation, sécurité du citoyen, traçabilité ...)
- L'organisation du système français de normalisation
- Les experts en normalisation et leur rôle
- Comment élabore-t-on une norme ? Cycle de vie d'une norme
- L'organisation de la normalisation au plan national, européen et mondial
 - Les organismes de normalisation européens et internationaux
 - Le poids différents des instituts de normalisation
 - Les règles d'adoption des normes européennes et internationales
- Le dispositif d'évaluation de la conformité : enjeux et opportunités
 - Certification
 - Marquage CE
 - Accréditation

Annexe 3

Description du service SagaWeb Education "CGE" d'abonnement en ligne aux normes AFNOR et modalités de souscription des licences

A réception d'une demande d'abonnement d'une école au dispositif SagaWeb Education « CGE », AFNOR vérifiera que l'école est bien membre de la CGE.

SagaWeb Education "CGE" est mis à jour en continu par AFNOR, ce qui permet aux utilisateurs de disposer des derniers textes validés et parus pour une veille normative et réglementaire pertinente.

SagaWeb Education "CGE" permet par une recherche multicritères l'identification immédiate de tout document parmi les collections de normes et projets de normes AFNOR en vigueur ou annulées (notamment NF, NF EN, NF ISO), les normes internationales ISO (organisation mondiale de normalisation), les normes internationales CEI (comité électrotechnique international), ainsi que la réglementation technique liée à la normalisation paraissant au Journal Officiel de la République Française JORF, et au Journal Officiel de l'Union Européenne JOUE.

Au-delà de cette recherche bibliographique, la licence d'abonnement **SagaWeb Education "CGE"** convenue donne accès aux textes intégraux de la collection complète des normes françaises en vigueur (actuellement 34 000 normes) dans les conditions d'exploitation définies comme suit :

Cet accès est conditionné par le téléchargement lors de la première utilisation par le poste utilisateur d'un dispositif électronique (*plug-in File Open*) qui active la licence spécifique **SagaWeb Education "CGE"** « lecture seule + copier/coller » d'exploitation des normes au format PDF image ou texte.

Plus précisément les conditions d'exploitation convenues dans le cadre de cet accord sont :

Autorisations

- L'accès au service **SagaWeb Education "CGE"** dans le cadre de l'école uniquement.
- La recherche et l'accès 24h/24 et 7j/7 à la collection des normes françaises mise à jour.
- L'exploitation documentaire de la norme dans un cadre pédagogique.
- L'insertion partielle d'extraits de normes dans les supports des formations initiales des étudiants.

Restrictions

- Une norme ou un extrait de norme ne peut être inséré dans une prestation destinée à la vente, tant pour des publications (livre, CD-Rom, base de données), que pour des formations payantes.
- La diffusion des normes à d'autres utilisateurs que les publics visés est strictement interdite.
- La diffusion des accès à **SagaWeb Education "CGE"** à d'autres utilisateurs que les publics visés est strictement interdite.
- Tout ou partie des normes ne peuvent être insérées dans les sites Internet et Intranet du ministère en charge des grandes écoles dans le cadre de cet accord.

Conditions financières et modalités de souscription pour 2009

Afin de permettre à toutes les grandes écoles de bénéficier de ce service **SagaWeb Education "CGE"**, le coût de l'abonnement sera limité à :

2, 04 € TTC par étudiant et par an, avec un minimum de **700 € TTC/an** par école.

Une révision du prix de base et par conséquent du coût unitaire des licences sera appliquée par AFNOR en janvier de chaque année, sur la base de l'évolution de l'indice Syntec.

La TVA appliquée est de 19,6%.

Les licences d'abonnement annuel **SagaWeb Education "CGE"** couvrent une durée de 12 mois, date à date.

Modalités de souscription de l'abonnement à **SagaWeb Education "CGE"** :

Pour passer commande : les commandes d'abonnement sont à faire parvenir directement à l'AFNOR par voie postale¹ ou par fax (01 49 17 93 19) ou par courriel (departement-commercial@afnor.org) en précisant impérativement :

- Coordonnées détaillées de l'école souscrivant au service **SagaWeb Education "CGE"**
- Adresse courriel de l'utilisateur principal
- L'adresse IP publique de l'établissement souscripteur (contact administrateur réseau ou site conseillé pour obtenir cette adresse : <http://www.cnil.fr/index.php?id=123>)
- Coordonnées pour la facturation de la licence annuelle
- **Nombre total d'étudiants pour l'année universitaire en cours**. Cet effectif inclut les étudiants de toutes les années du cursus grandes écoles.

Ces déclarations entraînent :

- l'ouverture du service sous 48 heures par enregistrement de l'adresse IP (ou par la fourniture de codes d'accès si impossibilité de collecter l'adresse IP), confirmée par courriel à l'utilisateur principal
- l'appui du support technique support-technique.uai@afnor.org pour la mise en œuvre des abonnements conformément aux CGA du service SAGAWEB
- l'envoi par courrier de la facture d'abonnement annuel d'un montant régi par les règles convenues ci-dessus. Ce montant sera revu chaque année selon les déclarations que le souscripteur fera parvenir au moins trente jours avant la date d'échéance à AFNOR. Les conditions de règlement des factures sont fixées à 45 jours date de facture.

Pour obtenir des informations ou un devis personnalisé :

Notre équipe commerciale est à votre disposition pour toute question relative à cette formule d'abonnement au **01 41 62 80 72** (departement-commercial@afnor.org).

¹ Les coordonnées postales de l'AFNOR sont :

**AFNOR Editions
Département Commercial
11 rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX**